

1 - 4 - Langue nationale pour les candidats composant en langue française (réservée à l'examen professionnel) :

Qui consiste en l'étude d'un texte suivie de questions.

2 - Epreuve orale d'admission :

— Entretien avec les membres du jury portant sur un thème relatif au programme.

ANNEXE 3

PROGRAMME POUR L'ACCES AU GRADE DE GREFFIER

1 - Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - 1 - Culture générale :

— les problèmes du développement socio-économique en Algérie,

— la culture arabo-musulmane,

— la culture, la pensée et la littérature arabes,

— les difficultés de l'environnement,

— la mondialisation,

— les technologies modernes,

— le multipartisme, la démocratie et le mouvement associatif en Algérie,

— le mouvement national et la lutte de libération nationale (1954/1962),

— les ressources hydriques en Algérie,

— la question palestinienne

— les différents systèmes politiques.

1 - 2 - Etude de texte (pour les candidats au concours sur épreuves) :

— L'idée générale d'un texte,

— la définition des termes d'un texte,

— l'analyse grammaticale.

1 - 3 - Epreuve théorique (pour les candidats à l'examen professionnel) :

— la formule exécutoire des jugements et des arrêts,

— les archives judiciaires,

— les formes du jugement, des arrêts et leurs exposés,

— la police judiciaire,

— les voies de recours ordinaires et extraordinaires,

— procédure de l'introduction des instances en matière civile et administrative,

— la saisie conservatoire et la saisie exécution,

— la relation des auxiliaires de justice avec les magistrats,

— les jugements et les arrêts,

— les sections des tribunaux et leurs compositions,

— les chambres des cours et leurs compositions,

— l'importance de l'organisation des dossiers des justiciables et la conservation de leurs documents,

— la présence aux audiences, à l'instruction et aux constats,

— les audiences du tribunal criminel,

— les rapports d'expertise, les pièces à conviction et la minute,

— les services relevant du parquet,

— la différence entre l'action judiciaire et l'action administrative,

— les modalités de gestion des dossiers traités définitivement,

— la constitution d'un dossier d'instruction.

1 - 4 - Epreuve pratique (pour les candidats à l'examen professionnel) :

— traiter une question pratique d'ordre civil, pénal ou administratif,

— rédaction d'un préambule de jugement ou d'un arrêt,

— rédaction de diverses correspondances ou de documents administratifs (procès-verbaux, constats, enquêtes, rapports, comptes-rendus, circulaires, instructions ou notes).

2 - Epreuve orale d'admission :

— Entretien avec les membres du jury portant sur un thème relatif au programme.

ANNEXE 4

PROGRAMME POUR L'ACCES AU GRADE DE COMMIS-GREFFIER

1 - Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - 1 - Culture générale :

— la révolution algérienne (1954 - 1962),

— le chômage en Algérie,

— le rôle de la jeunesse dans le développement des nations,

— la démographie en Algérie,

— les droits et devoirs des individus,

— la mondialisation,

— le rôle de la presse nationale et privée,

— les ressources en eau en Algérie,

— l'agriculture en Algérie,

— la question palestinienne,

— la justice sociale,

— les problèmes du transport en Algérie;

1 - 2 - Etude de texte :

— L'idée générale d'un texte,

— la définition des termes d'un texte,

— l'analyse grammaticale.

2 - Epreuve orale d'admission :

— Entretien avec les membres du jury portant sur un thème relatif au programme.